

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 054-14
Le 28 avril 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Santonia Energy Inc. (STE)
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de Santonia Energy Inc. (« Santonia ») seront retirées de la cote à la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés mardi le 29 avril 2014. Le retrait résulte du plan d'arrangement par lequel Tourmaline Oil Corp (« Tourmaline ») a acquis toutes les actions émises de Santonia. Selon l'arrangement, les actionnaires de Santonia recevront une considération en action égale à 0.03012 actions ordinaires de Tourmaline pour chaque action ordinaire de Santonia.

Santonia Energy Inc. (STE)

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Santonia seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 30 avril 2014**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **STE deviendra TOU1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 3 actions de Tourmaline et une considération en espèces équivalente 0,012 action de Tourmaline (Basé sur le prix de clôture de Tourmaline du 29 avril 2014). Le montant sera confirmé dans une nouvelle circulaire
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront fixées à 50 000 contrats.
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options STE seront transférées à la classe d'options TOU1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Santonia Energy Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
2,50 \$	STE	TOU1
3,00 \$	STE	TOU1
4,00 \$	STE	TOU1
5,00 \$	STE	TOU1
6,00 \$	STE	TOU1

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers